

ETAMPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 février 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-007

Date d'affichage : 25 février 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 26

Votants : 34

Objet : Cession d'un terrain pour l'implantation d'une crèche intercommunale

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Mariam	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Gérard HEBERT représenté par M. Jean-Michel JOSSO, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Mehdi MEJERI, M Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Françoise PYBOT, M. Gilles BAYART représenté par Mme Virginie TARTARIN, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Mariam SY.

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-007-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° VI-*DEL-2024-117 en date du 11 décembre 2024 actant de l'acquisition du même terrain,

Vu l'avis des domaines réf : 2025-91223-05133 du 27 janvier 2025 de 157 500 € HT,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville et des Quartiers en date du 11 février 2025,

Considérant que la commune d'Etampes envisage une mise à disposition d'un foncier portant sur une surface de 3 500 m² issue de la parcelle ZI 376 à la Communauté de l'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne, afin de lui permettre de construire une crèche d'environ 60 berceaux,

Considérant que chaque année, seuls 53 % à 64 % des familles d'Etampes ayant sollicité un mode d'accueil du jeune enfant se voient attribuer une place. Ce sont ainsi entre 40 et 80 familles qui sont chaque année, contraintes de trouver un autre mode de garde,

Considérant qu'au vu des futurs projets immobiliers, notamment sur le secteur Nord du Bois Bourdon, l'arrivée de jeunes familles est à prévoir. Il se profile donc une forte augmentation des besoins en matière d'accueil en structure petite enfance.

Considérant que dans ce contexte, la commune d'Etampes souhaite s'engager aux côtés de la CAESE dans une démarche tendant à développer l'offre d'accueil au profit des familles Etampois qui représentent déjà les deux tiers des demandes annuelles de places en structure petite enfance,

Considérant que la commune d'Etampes décide d'apporter sa contribution au développement de cette nouvelle offre d'accueil, en cédant ledit foncier à la CAESE à l'Euro symbolique.

Considérant que la cession à l'Euro symbolique de cette emprise se justifie, en tenant compte de l'intérêt général et plus particulièrement celui des familles étampois qui bénéficieront des berceaux créés.

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour, 1 voix contre (M. MARCELIN) et 5 abstentions (MM. HILLAIRE, CORBEL, Mmes BINET-DEZERT, COMMEIGNES, TARTARIN)

- Approuve la cession à l'Euro symbolique d'un foncier portant sur une surface de 3 500 m² issue de la parcelle ZI 376, au profit de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne, après acquisition dudit terrain auprès du promoteur Bouygues Immobilier,
- Dit que les frais de notaires sont à la charge de la CAESE,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tous les actes afférents.



Franck MARLIN
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :10 MARS 2025..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-007-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

ANNEXES

Plan cadastral – principe de division



Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-007-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025